



# PORTER A CONNAISSANCE

Conformément à l'article PS 112-59 du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie et suite à la mise à jour des zones inondables de la commune, le plan d'urbanisme directeur mis à jour de la commune de Boulouparis sera tenu à la disposition du public du **9 au 30 juillet 2018** :

- du lundi au vendredi de 7h15 à 15h à la **Mairie de Boulouparis**, RT1 village, 98 812 Boulouparis
- du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 12h30 à 15h30 au Service de l'urbanisme de la **Direction du Foncier et de l'Aménagement de la province Sud**, 24 route de la baie des Dames, Ducos, Nouméa.

Il est également consultable sur les sites suivants :

[www.boulouparis.nc](http://www.boulouparis.nc)

[www.province-sud.nc/consultations-publiques](http://www.province-sud.nc/consultations-publiques)